INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES DES CITOYENS FRANÇAIS

Afin que votre inscription soit prise en compte, vous devez impérativement faire parvenir à votre mairie, les trois types de documents suivants :

Le Formulaire d'Inscription dûment renseigné

Veillez à être le plus clair et lisible possible, et à bien remplir toutes les rubriques du formulaire qui vous concernent.

La Photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité

- Soit votre Carte Nationale d'Identité (photocopie recto-verso),
- Soit votre Passeport (photocopie de la double page où figure votre photo),
- Soit votre Permis de Conduire (valable uniquement s'il est accompagné d'un justificatif de nationalité).

> Un Justificatif de domicile

• Facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe (les factures doivent être établies à vos nom et prénom et <u>ne pas dater de plus de 3 mois</u>).

Les personnes domiciliées chez un parent ou un tiers, devront fournir une attestation d'hébergement rédigée sur papier libre par la personne qui les héberge (cette dernière devant fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile).